

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mars 2021

Point n° 7b à l'ordre du jour

Délibération n° 2021-15

Autorisant la Directrice générale à lancer trois procédures d'appels d'offres, à attribuer et à signer les lots des marchés ayant pour objet :

- le transport de produits et matériels de santé en outre-mer et à l'international ;
- le transport de produits de santé sous température dirigée (froid négatif ou froid positif) en France métropolitaine ;
- le transport de matériels et de produits de santé sous température ambiante ou sous température dirigée (15°C-25°C) en France métropolitaine, corse comprise.

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du Conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le Conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à lancer les procédures d'appels d'offres ouverts, à attribuer et à signer les lots des trois marchés ayant pour objet la réalisation de prestations de transport de produits et matériels de santé en outre-mer et à l'international ou en France métropolitaine.

Article 2 - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 30 mars 2021

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration